

inoffensif aux eaux internationales, l'acceptation de justes revendications des réfugiés, de même que la préservation du caractère spirituel et religieux de Jérusalem au moyen, je le souhaite, d'une surveillance internationale exercée par les Nations Unies.

On devrait tout d'abord tenter de déterminer s'il est possible de reprendre et de mener à bonne fin à la présente session les efforts déployés en juillet à la session extraordinaire d'urgence pour élaborer une résolution réunissant une partie ou l'ensemble de ces principes. Si nous parvenons à un accord de principe, il faudrait alors donner suite à la recommandation faite par le secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel et l'autoriser comme il se doit à nommer un représentant spécial au Moyen-Orient qui pourrait y constituer un intermédiaire dont on a grandement besoin entre les parties et qui rendrait compte à notre Organisation, en les interprétant, des événements qui se déroulent en cette partie du monde. Cependant, même si nous n'arrivons pas à un accord sur une déclaration de principe, j'estime que les Nations Unies devraient quand même envoyer sans délai dans cette région un représentant spécial du secrétaire général nanti d'un mandat général en vue d'établir et de maintenir des contacts avec toutes les parties intéressées et de travailler au rétablissement de la paix. Cette nomination ne constituerait nullement une victoire de l'une ou l'autre partie, mais prouverait que les Nations Unies entendent s'acquitter de leur responsabilité d'encourager le règlement pacifique des différends.

J'aimerais maintenant aborder spécifiquement la question des réfugiés. Le rapport le plus récent du secrétaire général, fondé sur les faits recueillis par son représentant, nous place de nouveau devant notre responsabilité de préserver et de mieux respecter "la dignité et la valeur de l'homme". Son rapport souligne un urgent besoin d'aide internationale de toute nature et le Gouvernement du Canada étudie la façon d'accroître son aide. Toutefois, la générosité des donateurs - et je sais que plusieurs gouvernements ont fait beaucoup au cours des années pour venir en aide aux réfugiés du Moyen-Orient - ne permettra pas de régler le problème à la base. Il est essentiel que tout accord général fasse justice aux droits et aux revendications des réfugiés.

Les principes d'indemnisation, de rapatriement et de réinstallation déjà énoncés par cette Assemblée dans des résolutions antérieures nous offrent les grandes lignes d'action qui permettront d'établir les réfugiés dans des demeures permanentes. Les parties directement en cause doivent reconnaître leurs obligations morales et historiques envers les réfugiés, mais on ne peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent seules mettre à exécution d'une façon efficace un tel programme dans les circonstances actuelles.

J'ose donc espérer que notre Organisation étudiera sérieusement la possibilité d'élaborer un programme d'action internationale coordonnée destinée à assumer le développement économique de cette région sur une grande échelle. Ce programme pourrait aussi fournir un cadre qui non seulement permettrait de régler le problème des réfugiés, mais ramènerait dans cette région une ère de paix et de prospérité. Il ne sera possible de réaliser ce plan qu'avec l'appui de tous les Membres de notre Organisation et la collaboration des différents pays du Moyen-Orient. Un tel plan devrait englober le développement de l'agriculture et des mines et prévoir des moyens de planifier la mise en valeur des ressources en eau et, si possible, des projets de dessalement de l'eau de mer et de production d'énergie électrique.